

Déclaration du 26 août 1789 des droits de l'homme et du citoyen.

Inceste spirituel et abus d'autorité religieuse

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	26/08/1789
------	------------

Juridiction / Nature	DECLARATION
----------------------	-------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000697056
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. [...]

[...] La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté [...]

[...] Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. [...]

RÉFÉRENCE

DECLARATION du 26 août 1789, « Déclaration du 26 août 1789 des droits de l'homme et du citoyen. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000697056> (consulté le 27 août 2026).